

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 février 2021

PROGRAMMATION LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS MONDIALES - (N° 3699)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AE291

présenté par

M. El Guerrab, Mme Kuric, M. Becht, M. Bournazel, Mme Chapelier, M. Christophe, M. Euzet, Mme Firmin Le Bodo, M. Gassilloud, M. Herth, M. Houbron, M. Huppé, M. Kervran, M. Lamirault, M. Larsonneur, M. Ledoux, Mme Lemoine, Mme Magnier, Mme Valérie Petit, M. Potterie et Mme Sage

ARTICLE 2

Après l'alinéa 5, insérer l'alinéa suivant :

- Les résultats en termes de communication et de visibilité de l'Aide Publique au Développement de la France afin d'identifier et de comprendre la perception de cette politique auprès de nos concitoyens et de nos partenaires récipiendaires.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à mettre en adéquation la montée en puissance de la politique française d'Aide Publique au Développement avec sa perception auprès des bénéficiaires et de la population française. En effet, alors certains pays bailleurs n'hésitent pas à avoir une « communication agressive », la France pâtit encore d'un manque de vision stratégique claire, malgré les réformes engagées au cours de ces dernières années dans l'écosystème français du développement. L'efficacité de l'aide doit dépendre de la capacité à fixer des priorités, donc à faire des choix, et à approfondir la logique partenariale, afin de valoriser l'expertise de tous les acteurs de « l'équipe France ». En effet, le comité d'aide au développement de l'OCDE a souligné, dans sa revue par les pairs de la politique de développement française de 2018, la complexité du dispositif institutionnel français en matière de développement, malgré la rationalisation du dispositif central intervenue en 2014. Le dispositif français comprend une instance de coordination (CICID) et trois acteurs principaux – le ministère de l'Europe et des affaires étrangères (MEAE), le ministère de l'économie, des finances et de la relance (MEFR) et l'Agence française de développement (AFD), dont le MEAE et le MEFR assurent la cotutelle, auxquels s'ajoutent une dizaine d'autres ministères, d'opérateurs et d'instances spécialisées et des partenariats.

Il convient donc d'avoir une stratégie commune de communication entre tous les acteurs français, publics comme privés, de l'Aide Publique au Développement afin d'accroître la visibilité de cette politique, instrument majeur de notre diplomatie, notamment par la diffusion en accès libre de tous les résultats des évaluations des projets.

Contrairement au Royaume-Uni, où les questions de développement ont une place importante dans le débat public, elles restent en France principalement réservées aux spécialistes. Or l'imbrication des destins des citoyens du Sud et de ceux du Nord ainsi que l'effort budgétaire croissant consacré à la politique de développement justifient que la politique de développement prenne davantage de place dans le débat public.